

Des sénateurs veulent couper l'eau aux mauvais payeurs

L'eau, c'est la vie. Depuis 2013, une famille qui ne paie pas ses factures d'eau peut continuer à se laver, faire la vaisselle, laver le linge et boire au robinet chez elle. Mais des sénateurs UMP ne l'entendent pas de cette oreille.

Un risque accru de comportements abusifs

En cas de non-paiement, ces élus veulent que le distributeur puisse couper l'eau ! Ils ont déposé un amendement à la loi sur la transition énergétique en cours d'examen.

Les sénateurs veulent amender la loi parce qu'ils craignent qu'elle entraîne des "comportements non-citoyens" : en clair, des ménages auraient largement les moyens de payer, mais sachant que l'eau sera maintenue, ne régleraient délibérément plus leurs factures.

Récemment, la Lyonnaise des Eaux (Aisne), Veolia Eau (Cher) et la régie publique Noreade (Nord) ont coupé l'eau pendant plusieurs mois à des clients en difficulté financière qui ne payaient plus leurs factures d'eau. Elles ont finalement été condamnées.

En somme, les élus veulent modifier la loi Brottes du 15 avril 2013, qui prévoit une trêve hivernale pour l'électricité et le gaz et un maintien de l'approvisionnement en eau tout au long de l'année.

Un tarif social de l'eau

Par ailleurs, cette fameuse loi Brottes permet aux collectivités locales d'instaurer pendant cinq ans des aides sociales au paiement de la facture d'eau ainsi qu'une tarification progressive selon les revenus ou le nombre de personnes composant le foyer.

Selon une étude de 60 millions de consommateurs publiée en octobre 2013, un tiers des Français peinent à payer leurs factures d'eau, de gaz, de chauffage et d'électricité.